



Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 93 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Nazim **Khaldi** (Algérie)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » et de la renvoyer à la Première Commission.

2. À sa 1^{re} séance, le 29 septembre 2022, la Première Commission a décidé de mener ses travaux en trois phases : durant la première, elle tiendrait un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 90 à 108 de l'ordre du jour, ainsi qu'un débat général sur ses méthodes de travail et sur la planification des programmes, à savoir les points 124 et 139 de l'ordre du jour ; durant la deuxième, elle tiendrait des discussions thématiques ; durant la troisième, elle se prononcerait sur tous les projets de texte.

3. Le débat général sur les points 90 à 108 de l'ordre du jour s'est tenu de la 2^e à la 10^e séance, les 3, 4, 6 et 7 octobre et du 10 au 13 octobre. Le débat général sur les points 124 et 139 de l'ordre du jour s'est tenu à la 10^e séance, le 13 octobre. À sa 11^e séance, le 14 octobre, la Commission a eu des échanges avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement et désignés par les groupes régionaux. Elle a également consacré 14 séances (de la 11^e à la 24^e), le 14 octobre, du 17 au 21 octobre et du 24 au 27 octobre, à des discussions thématiques et à des tables rondes avec des experts indépendants. Lors de ces séances et pendant la phase de prise de décisions, des projets de résolution ont été présentés et examinés. À la 23^e séance, le 27 octobre, s'est tenue une table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité



et la viabilité des activités spatiales. La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision de sa 25^e à sa 32^e séance, les 28 et 31 octobre et du 1^{er} au 4 novembre¹.

4. Pour l'examen de cette question, la Commission n'était saisie d'aucun document.

II. Examen du projet de décision [A/C.1/77/L.12](#)

5. À sa 31^e séance, le 4 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » ([A/C.1/77/L.12](#)), déposé par la délégation de Macédoine du Nord.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.1/77/L.12](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7).

¹ Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les documents suivants : [A/C.1/77/PV.2](#), [A/C.1/77/PV.3](#), [A/C.1/77/PV.4](#), [A/C.1/77/PV.5](#), [A/C.1/77/PV.6](#), [A/C.1/77/PV.7](#), [A/C.1/77/PV.8](#), [A/C.1/77/PV.9](#), [A/C.1/77/PV.10](#), [A/C.1/77/PV.11](#), [A/C.1/77/PV.12](#), [A/C.1/77/PV.13](#), [A/C.1/77/PV.14](#), [A/C.1/77/PV.15](#), [A/C.1/77/PV.16](#), [A/C.1/77/PV.17](#), [A/C.1/77/PV.18](#), [A/C.1/77/PV.19](#), [A/C.1/77/PV.20](#), [A/C.1/77/PV.21](#), [A/C.1/77/PV.22](#), [A/C.1/77/PV.23](#), [A/C.1/77/PV.24](#), [A/C.1/77/PV.25](#), [A/C.1/77/PV.25 \(Resumption 1\)](#), [A/C.1/77/PV.26](#), [A/C.1/77/PV.27](#), [A/C.1/77/PV.28](#), [A/C.1/77/PV.29](#), [A/C.1/77/PV.30](#), [A/C.1/77/PV.31](#) et [A/C.1/77/PV.32](#).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».
